

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 27 septembre 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSÉS : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERRE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs :

Luc SOULARD avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Jean-Michel LUMEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Franck GAUTHIER avait donné pouvoir à Jérôme GUERRY

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **19. ZONES DE L'AURIERE / LA REBOUCHONNIÈRE / LE BOIS JOLY SUD – LES HERBIERS – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC LE SyDEV** – Rapporteur : Jean-Marie GIRARD

Suite à une visite de contrôle d'un technicien du SyDEV en date du 24 avril 2023, des travaux de rénovation d'éclairage avec le remplacement de lanternes situées dans la zone d'activités économiques de l'Aurière, La Rebouchonnière et Bois Joly Sud aux Herbiers s'avèrent nécessaires. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation des travaux via une convention.



A ce titre, il est proposé au Conseil communautaire de signer la convention n°2023.ECL.0915 pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public représentant la participation suivante à verser au SyDEV :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC	BASE PARTICIPATION	PARTICIPATION CCPH (50%)
Travaux de rénovation Eclairage public	20 421 € HT	24 505 € TTC	20 421 €	10 211 €
TOTAL PARTICIPATION				10 211 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal 2023,
Vu la convention n° 2023.ECL.0915 rédigée par le SyDEV ci-annexée,
Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 6 septembre 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

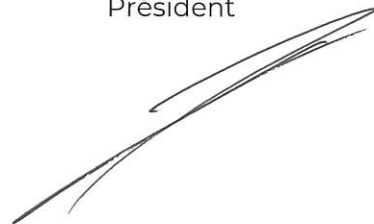
- approuver la convention n° 2023.ECL.0915 du SyDEV,
- approuver le versement au SyDEV de la participation correspondante dont les crédits sont inscrits au budget principal 2023,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 04 OCT. 2023

Publié électroniquement le : 04 OCT. 2023

